



Communiqué Commun

Plus de Sécurité Sociale, moins de « Sécurité Globale »

Le cancer de notre société n'est pas l'absence assujettissement à l'autorité mais les inégalités sociales et économiques engendrés par un système économique mortifère.

Deux évènements, à quelques jours d'intervalle, font ressurgir les problèmes profonds de notre société.

Pendant que les sénateurs votaient pour le recul de l'âge de départ à la retraite à 63ans et l'augmentation du nombre d'année de cotisations ; les députés ouvraient le débat sur le renforcement de la violence de l'État.

Nous nous opposons à la proposition de loi « sécurité globale ». Parmi les nombreuses propositions dangereuses de ce texte, trois articles risquent de limiter la liberté de manifester dans des proportions injustifiables.

L'article 21 concerne les caméras portables qui, selon les rapporteurs du texte, devraient équiper « *toutes les patrouilles de police et de gendarmerie [...] dès juillet 2021* ».

S'il est voté, le texte autorisera donc la transmission des flux vidéo au centre de commandement en temps réel.

Cela permettra l'analyse automatisée des images, et notamment la reconnaissance faciale des manifestants et des passants, en lien avec les 8 millions de visages déjà enregistrés par la police dans ses divers fichiers.

Ces nouveaux pouvoirs ne sont justifiés par aucun argument sérieux en matière de protection de la population.

L'action principale sera de faciliter de façon considérable des pratiques constatées depuis plusieurs années en manifestation, visant à harceler des opposants politiques notamment par des placements en « garde à vue préventive ».

Ces pratiques illicites seront d'autant plus facilement généralisées que l'identification des militants et des militantes sera automatisée.

L'article 22 autoriserait la surveillance par drones qui, selon le Conseil d'État, est actuellement interdite.

Ici encore, la police n'a produit aucun argument démontrant qu'une telle surveillance protégerait la population.

Au contraire, nous avons pu constater en manifestation que les drones sont avant tout utilisés pour diriger des stratégies violentes contraires à la liberté de manifester : passage, gaz et grenades lacrymogènes notamment.

L'article 24 vise à empêcher la population et aux journalistes de diffuser des images du visage ou de tout autre élément d'identification de fonctionnaire de police ou militaire de gendarmerie.

Autrement dit, les images des violences commises par les forces de l'ordre ne pourront dès lors plus être diffusées. Le seul effet d'une telle disposition sera d'accroître le sentiment d'impunité des policiers violents et, ainsi, de multiplier les violences commises illégalement contre les manifestantes et manifestants.

Nous appelons les parlementaires à s'opposer à ces trois dispositions qui réduisent la liberté fondamentale de manifester dans le seul but de faire taire la population et de mieux la surveiller.

Nos organisations et associations appellent à un renforcement de la Sécurité Sociale et de notre système de soin afin de faire face à l'épidémie en cours et afin de répondre à l'ensemble des besoins de santé présent et futur.

Les outils juridiques actuels permettent très bien de répondre à tous les actes de folie perpétrés par des fanatiques religieux ou des membres d'extrême droite.

Elles appellent au rassemblement devant la Sous-préfecture de Roanne samedi 21 novembre 2020 à 11h00

Roanne, le 19 novembre 2020